



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 52426

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la grande préoccupation des planteurs de betteraves concernant l'évolution du régime sucrier européen. La situation de tension est aggravée par la plainte déposée à l'OMC par le Brésil, la Thaïlande et l'Australie. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement face à cette situation.

Texte de la réponse

Le régime sucrier européen arrive à échéance le 30 juin 2006 ; des facteurs externes rendent son évolution inéluctable : il s'agit de l'ouverture du marché européen du sucre consentie aux pays les moins avancés et aux Balkans, de la poursuite des négociations commerciales multilatérales, et des conclusions du panel sucre attendues pour le printemps. La Commission a présenté le 14 juillet 2004 une communication au Conseil et au Parlement européen qui propose une réduction sensible du prix du sucre et des quotas. Le gouvernement français est attaché au maintien d'une préférence communautaire suffisante et à celui de la compétitivité des entreprises européennes ; il souhaite la prise en compte de la spécificité des régions ultra-périphériques de la Communauté, et une réponse aux attentes des états ACP. Il estime que des instruments de gestion du marché efficaces sont indispensables pour conduire cette réforme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52426

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9327

Réponse publiée le : 22 mars 2005, page 2955